

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2010-33 du 25 novembre 2010 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSO1031034S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2009-09 en date du 14 décembre 2009 nommant M. Pascal MOREL en qualité de directeur de l'Établissement français du sang Bourgogne - Franche-Comté ;
Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang ;
Vu la lettre de mission du 18 novembre 2010 relative au marché national de fourniture des DMU et prestations de maintenance liées aux automates SEPAX et COOLMIX produits par la société Biosafe,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal MOREL, directeur de l'Établissement français du sang Bourgogne - Franche-Comté, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution du marché national de fourniture des DMU et prestations de maintenance liées aux automates SEPAX et COOLMIX, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MOREL, délégation est donnée à M. Jean-Michel DALOZ, secrétaire général de l'Établissement français du sang Bourgogne - Franche-Comté, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution du marché national de fourniture des DMU et prestations de maintenance liées aux automates SEPAX et COOLMIX, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM